

## CONTRAT D'ENGAGEMENT À LA RAC

**1-Durée** – Cette entente est d'une durée indéterminée et entre en vigueur au moment de sa signature.

**2-Implication** – Certaines compétences exigent parfois une mise en action simulée qui peut nécessiter la participation de personnes actant une situation. Les spécialistes de contenu pourraient vous demander de participer à la réalisation de la compétence d'un.e autre candidat.e RAC et il est attendu que vous soyez disponible pour en effectuer au moins une pendant votre parcours.

Il est également possible que votre spécialiste de contenu vous demande de solliciter la présence de parents, amis ou collègues afin de permettre des interventions. Sachez qu'il y a de fortes chances que votre milieu de travail soit également sollicité afin de permettre une démonstration de vos compétences dans le milieu.

**3-Disponibilités** – Les spécialistes de contenu sont très disponibles, parfois le soir et la fin de semaine. Cependant, il est attendu que les candidats.es RAC fassent également preuve de souplesse et de disponibilité quant aux moments de rencontre possible. Pour toute **absence non-justifiée à un rendez-vous avec votre spécialiste de contenu, des frais de 35\$** s'ajouteront à votre état de compte.

**4-Présentation des travaux** – Il est possible qu'à l'occasion, un début de regroupement vous soit expliqué au même moment que pour d'autres candidats.es. Cependant, l'étape de l'évaluation doit se faire de manière individuelle, et ce, même si un.e collègue de travail est dans une démarche de RAC au même moment que vous.

**5-Correction** – Les délais de correction sont établis à environ trois semaines. Les spécialistes de contenu font leur possible afin de rendre dans un délai raisonnable le résultat de leur correction, il est possible que certains travaux exigent plus de temps.

**6-Formation manquante** – Advenant une démonstration n'atteignant pas le seuil de réussite pour un élément de compétence, une formation manquante pourrait être nécessaire à la réalisation de celle-ci. Des frais de 70 \$ de l'heure sont attachés à une formation manquante. Cette étape varie d'une personne à l'autre et n'est pas toujours nécessaire.

**7-Cheminement** – Les regroupements se réalisent selon un ordre établi. Il est possible de poursuivre vers un prochain regroupement dans l'attente d'un résultat, cependant, il faut être conscient que si une formation manquante était nécessaire pour le regroupement en correction, la personne devra revenir en arrière afin de reprendre l'évaluation non atteinte.

**8-Délais** – Bien qu'il soit préférable d'effectuer son cheminement sans interruption, il est possible de demander un délai dans la remise d'une évaluation à trois reprises au cours d'un parcours. Après trois demandes, une rencontre sera faite avec la conseillère afin de discuter de la démarche de la personne candidate. Il est primordial d'informer votre spécialiste de contenu de tout report dans la remise d'une production.

**9-Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)** – Les candidats.es de la RAC, sont considérés.es au même titre que les étudiants.es du collège. Ainsi, les règles liées à la PIEA du collège seront appliquées au besoin. Vous pouvez consulter la PIEA pour plus de détails.

**10-Certificats supplémentaires** – Toutes les compétences doivent faire l'objet d'une évaluation. Ainsi, pour les compétences liées à une certification de premiers soins, une évaluation du Collège sera réalisée en plus de fournir la preuve de réussite du certificat provenant d'un organisme reconnu. Un partenaire du Laflèche offre les deux types de formations, près du Collège, selon la demande. N'hésitez pas à contacter [steve.girard@clafleche.qc.ca](mailto:steve.girard@clafleche.qc.ca) pour plus d'informations.

Voici, nos recommandations afin de reconnaître les organismes reconnus dans votre région :

*RCR : Organisme émettant un certificat reconnu par la Fondation des maladies du cœur du Québec, la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'Ambulance Saint-Jean.*

*PDSP : Organisme émettant un certificat reconnu par l'ASSTSAS.*

\*Assurez-vous de bien valider l'authenticité de l'organisme puisque certains sont non reconnus.

**11-Plagiat** – Les règles de la PIEA du Collège Laflèche seront appliquées en situation de plagiat. Consultez l'article 4.4 au besoin. Lors d'une situation de plagiat, le collège **se réserve le droit de mettre fin au cheminement de la personne candidate.** Toutes les personnes inscrites à la RAC doivent obligatoirement visionner la capsule sur la plagiat. Une boîte à outils est également accessible pour les étudiants du Laflèche afin d'éviter les mauvaises surprises.

**12-Français** – Le français ne fait pas l'objet d'une évaluation dans la démonstration des compétences en RAC. Cependant, une production personnelle qui n'atteint pas les standards d'un niveau collégial sera retournée à la personne candidate pour fin de révision. Une mauvaise qualité de la langue pourrait nuire à l'interprétation d'une démonstration juste de la compétence. Des outils linguistiques sont mis à la disposition des candidats.es lorsque nécessaire. Il est recommandé de consulter le [site du Centre de ressources linguistiques](#) du Collège au besoin.

**13-Frais d'accompagnement** – Les frais d'évaluation sont calculés selon le nombre de compétences à démontrer. Pour chaque compétence évaluée, des frais de 50\$ sont à prévoir jusqu'à un maximum de 750\$. De plus, des frais administratifs de réactivation de dossier de 50\$ seront facturés pour toute absence prolongée non mentionnée au Collège.

**14-Fin du cheminement** – La personne candidate peut mettre fin à son processus RAC en tout temps. Elle devra compléter, signer et déposer au Collège un avis de départ. Tout paiement alors dû par la personne candidate pour des compétences dont l'évaluation a déjà été débutée et/ou complétée devra alors être transmis par le candidat au Collège en même temps que l'avis de départ. Toute somme déjà acquittée par la personne candidate pour des compétences dont l'évaluation n'a pas été débutée sera remboursée par le Collège à la personne candidate. Toutefois, **le Collège ne pourra procéder à aucun remboursement sans avoir reçu préalablement l'avis de départ** dûment complété et signé par la personne candidate. Notez que seuls les frais liés à l'évaluation des compétences non complétées sont remboursables.



LAFLÈCHE

## CONTRAT D'ENGAGEMENT À LA RAC

**15- Modalité de paiement** – Il est possible d'effectuer votre paiement par virement bancaire auprès du service des finances.

Option 1 : paiement entier en un seul versement

Option 2 : trois paiements égaux payables avant le 3e mois de la démarche

### **Procédure pour les paiements**

- Dans votre compte bancaire ou Desjardins, allez à : *Ajouter une nouvelle facture*
- Nom du fournisseur - Catégorie -Établissements d'enseignement : *Collège Laflèche* (parfois il ne faut pas mettre les accents)
- *Recherche*
- Numéro de référence = votre numéro de demande d'admission de 9 chiffres, figurant sur votre lettre de verdict.

Vous pouvez contacter Line Bouchard au poste 245 pour de l'assistance.

**16- Engagement et signature** – À la signature de ce contrat :

- *Je déclare avoir pris connaissance de la présente entente, je m'engage à en respecter les conditions et à en acquitter les frais selon les délais prescrits;*
- *J'ai visionné la capsule vidéo en lien avec la prévention du plagiat;*
- *J'accepte les résultats de l'analyse scolaire et de l'entrevue de validation;*

Signature: \_\_\_\_\_